

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 5 mars 2018 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Steeve Michaud, Mme Rachel Tardif, M. François St-Laurent, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

M. Emmanuel Bélanger, conseiller au siège no. 1, est absent.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Pascale Fortier est présente ainsi que Mme Karine Marquis, adjointe.

OUVERTURE

Après un moment de silence Mme Gitane Michaud, Mairesse, ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 18-03-05-53

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018**

Résolution numéro : 18-03-05-54

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février soit accepté après la modification apportée au procès-verbal. Il est mentionné par M. Steeve Michaud, conseiller au siège no 2. qu'un inscription devrait être fait. À 20 h 37, Mme Gitane Michaud, mairesse, laisse échapper un juron, Mme Gitane Michaud, s'excuse dans la minute de ce blasphème, ce que M. Michaud n'a pas entendu. Cet inscription au procès-verbal ne fait pas l'unanimité

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018**

Résolution numéro : 18-03-05-55

Il est proposé par M. François St-Laurent, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

M. François St-Laurent, conseiller au siège no. 4 se retire des discussions étant en conflit d'intérêt, pour le point suivant.

LES FLEURS DORÉES

Résolution numéro : 18-03-05-56

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité accorde à Mme Roxane Boily, propriétaire de Les fleurs dorées, le droit de fournir refuge aux chevaux abandonnés. Le respect des normes agricoles et le bien-être animal seront la priorité de Mme Boily.

Adopté à l'unanimité.

OFFRE DE SERVICE
GÉNIE MUNICIPAL/MRC DE LA MITIS

Résolution numéro : 18-03-05-57

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs approuve l'offre de service professionnel pour la coordination et la réalisation des plans et devis, réfection de la rue Principale et rang 2 et 3 ouest ($\pm 2700m$). L'offre de service est d'un montant de **42 490 \$**, cependant, les coûts du service seront facturés uniquement en fonction des heures réalisées et qu'il représente un budget maximal payable à la réception de la subvention.

Activités	Heures	Coûts
Relevés terrain GPS	80	4 400 \$
Traitement des données et mise en plan préliminaire	70	3 850 \$
Conception de la surface de la chaussée et du drainage	100	5 500 \$
Réalisation des plans et détails	80	4 400 \$
Réalisation du devis technique et administratif	60	3 300 \$
Coordination avec les intervenants géotechnique	30	1 650 \$
Rencontre de coordination avec municipalité	8	440 \$
Dépôt et suivi de l'appel d'offres	40	2 200 \$
Assistance pendant les travaux	50	2 750 \$
Frais divers		1 000 \$
Études géotechniques (sous-traitance)		<u>13 000 \$</u>
Grand Total		42 490 \$

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 18-03-05-58

Lecture de la correspondance de février 2018.

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 18-03-05-59

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 149 572.84 \$ et la liste des déboursés du mois de février 2018 au montant de 18 959.18 \$.

Air liquide	157.75 \$
Aréo-feu	196.43 \$
Laboratoire B.S. L.	240.71 \$
Fond d'information du territoire	228.95 \$
Chauffage Robin Pelletier	234.55 \$
Cloutier Portes Garage	1 031.34 \$
Construction Jalbert et Pelletier	1 667.14 \$
Dépanneur du Coin	100.04 \$
DF Rouleau	452.34 \$
Dickner inc.	283.99 \$
Impression Nouvelle Image	75.16 \$
J.A. Larue inc.	1 017.65 \$
Macpek inc.	285.68 \$
Marius Amiot inc.	1 999.78 \$
M.R.C. de la MITIS	121.12 \$
Nortrax Québec inc.	7 062.12 \$
Phobec industrielle	62.69 \$
Pièces d'Auto Select	18.13 \$
Plante Yvan	2 845.63 \$
Les Produits Métalliques	73.41 \$
Les Produits Sanitaires	244.97 \$
Safety first inc.	45.00 \$
Service Clément Ouellet	514.60 \$

TOTAL : 18 959.18 \$

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier,dg/sec.trés.

CESSATION D'EMPLOI
VOIRIE D'HIVER

Résolution numéro : 18-03-05-60

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs donne un préavis de cessation d'emploi aux employés de la voirie d'hiver, le 7 avril pour le premier et le 28 avril pour le deuxième. Les employés restent disponibles sur appel, selon la température.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE PAIEMENT
MME PASCALE FORTIER

Résolution numéro : 18-03-05-61

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise le paiement de 9.45 \$ à Mme Pascale Fortier pour remboursement d'affranchissement de postes.

Adopté à l'unanimité.

RÈGLEMENT N^O 240
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Résolution numéro : 18-03-05-62

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. François St-Laurent et résolu unanimement de reconduire le code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité des Hauteurs, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

TRANSMISSION A LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-
PAIEMENT DE TAXES/VENTE POUR TAXES ARTICLE 1022 DU
CODE MUNICIPAL
(L.R.Q. CHAPITRE C-27.1)

Résolution numéro : 18-03-05-63

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Jean-Rock Michaud

APPUYÉ PAR :

M. François St-Laurent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Pascale Fortier, transmettre, avant le 31 mars, au bureau de la MRC de la Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU' une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE

Résolution numéro : 18-03-05-64

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier directrice générale/sec-trésorière la personne désignée afin de représenter notre municipalité le 14 juin 2018 pour faire l'acquisition des immeubles situés sur notre territoire si cela s'avérait nécessaire. Les frais inhérent à cette représentation seront payés par la municipalité.

Adopté l'unanimité.

PROGRAMME PAERRL

Résolution numéro : 18-03-05-65

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le vérificateur externe présentera à même le rapport financier 2017 la reddition des comptes dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme Rachel Tardif appuyé par M. Jean-Rock Michaud, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Les Hauteurs informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

Résolution numéro : 18-03-05-66

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité des Hauteurs fera une mise à jour de son schéma de couverture de risque avec la MRC de la Mitis.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 18-03-02-67

ENTENTE INCENDIE : Une rencontre a été fait avec la municipalité de St-Charles Garnier concernant une entente incendie. Nous attendons le suivis de la municipalité voisine.

CONGÉ DE PÂQUES : Le bureau municipal sera fermé le vendredi 30 mars ainsi que le lundi 2 avril 2018, pour la fête de Pâques.

SOUFFLEUSE : Nous sommes dans l'attente de nouvelles soumissions pour l'achat d'une souffleuse. Il y aura rencontre à venir.

COMITÉ CONSULTATIF DÉMOLITION (CCD) : Un CCD sera formé sous peu, M. Emmanuel Bélanger représentera ce comité.

100^e ANNIVERSAIRE : L'humoriste Jean-Claude Gélinas a été choisi pour nos festivités, au coût de 4 000.00\$. Les toilettes chimiques, le traiteur, le chapiteau et les jeux gonflables ont été demandés.

Mme Gitane Michaud, mairesse suspend la séance ordinaire pour donner la parole aux comptables agréés.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

Résolution numéro 18-03-05-68

Mme Gitane Michaud, mairesse donne la parole à Mme Manon Albert et M. Benoit Roussel comptables agréés de la Firme Mallette, venu déposer le rapport financier pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER

Résolution numéro : 18-03-05-69

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. François St-Laurent et résolu que le que le rapport financier présenté par Mme Albert et M. Roussel, comptables agréés pour l'année financière 2017soit accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

Mme Gitane Michaud, mairesse reprend la séance ordinaire.

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Résolution numéro : 18-03-05-70

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que le conseil municipal des Hauteurs retient les services de la Firme Mallette, concernant l'audition des livres pour l'année financière 2018.

Adopté à l'unanimité.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 18-03-05-71

Rencontre de travail : Lundi le 26 mars 2018 à 19 h

Séance ordinaire : Mardi le 3 avril 2018 à 19 h

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 18-03-05-72

À 21 h 20 sur proposition de M. Donald Lavoie, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très